



indivision, nous avons un acheteur, silence d'un nu propriétaire

Par **annette1951**, le **07/05/2012 à 16:47**

Après des péripéties, les 6 enfants nu propriétaires et mon papa usufruitier avons signé un mandat pour vendre une maison. On nous a fait une proposition d'achat, que j'ai transmise à l'ensemble des indivisaires.

Mon papa qui est en maison de retraite est d'accord , 5 des 6 enfants ont renvoyé leur offre signée. Nous avons encore le même problème, une de mes soeurs fait la sourde oreille, elle a eu des difficultés à comprendre que nous devons vendre assez rapidement la maison qui est en mauvais état !. Devons nous demander au notaire de mon papa de lui envoyer un courrier ou à un huissier ! Je ne sais pas si elle a ouvert mon mail avec la pièce jointe. Que se passera t'il si nous devons l'assigner au tribunal ! peut on le faire en urgence car l'acheteur risque d'abandonner !

Je vous remercie pour toute l'aide que vous pourrez m'apporter

Par **Aferall**, le **07/05/2012 à 18:42**

La vente d'un bien indivis suppose l'unanimité...

A défaut, une seule option s'offre à vous : le partage judiciaire.

Par **annette1951**, le **09/05/2012 à 10:04**

je vous remercie pour votre réponse, mais peut on saisir le tribunal en urgence car je vois mal les acheteurs attendre des mois que le TGI donne sa décision.